

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU 2 DECEMBRE 2020**

Salle des MARIAGES

MEMBRES PRESENTS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Date de la convocation : 26/11/2020

14 membres sur les 22 que compte la Commission étaient présents :

Collège des élus municipaux :

Président : Monsieur Robert PORCU, Adjoint au Maire

Membres titulaires : Jean BRONDI, Jean-Pierre ROUSSEL, Christophe CLARINARD, Fanny MAZELLA, Muriel CANOLLE, Eric MIGLIACCIO, Daniel ALSTERS, Bernard ROTGER, Jean Luc GRANET, Jean Pierre MEYER

Collège des associations : Audrey BERTOGLI -Just Sanary, Patrick GILLET - Association L'Agora, Bernard GIRARD - Jeunes sapeurs-pompiers de SANARY, Dr Christian PALIX- Association le Carroussel, André GUY – Tennis Club du Rosaire.

Le secrétariat de la CCSPL étant assuré par Emilie CARA – Service de la Commande Publique de Sanary sur Mer.

ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION

Points soumis à l'avis de la Commission :

- Le rapport annuel du contrat de gestion déléguée par affermage avec îlots concessifs du centre de loisirs aquatiques de la Commune de Sanary sur Mer
- Les statuts des parcs de stationnement et du service du Port
- Les comptes administratifs 2019 des services des Parcs, du Port, du Théâtre Galli

DEROULEMENT DE DE LA COMMISSION

Le président rappelle l'ordre du jour de la séance et transmet une synthèse des rapports annuels des délégations actualisées avec les données du centre de loisirs aquatiques annoncées à l'ordre du jour (joint en annexe du présent compte rendu).

Après chaque débat, le Président de séance après chaque énoncé demande si l'assemblée a des observations et donne la parole à demande si l'assemblée souhaite formuler une proposition d'amélioration du service public. Dans l'affirmative celle-ci donne lieu à un vote.

Point n°1 : Contrat de gestion déléguée par affermage avec îlots concessifs du centre de loisirs aquatiques de la Commune de Sanary sur Mer

Membres à voix consultative invités : Annick Martin, Emilie Cara, Fabien Febbrari

Après avoir pris connaissance de la synthèse du rapport, les remarques ou questions suivantes des membres à voix consultative de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ont été faites :

M. MIGLIACCIO demande à ce que les chiffres transmis par le délégataire permettent une analyse plus fine de l'activité.

M. MEYER indique qu'il y a un problème de réciprocité au regard des chiffres transmis et qu'il est nécessaire que le délégataire respecte les contraintes de gestion de la délégation, et souhaite savoir si la fréquentation du complexe a augmenté du fait de la réalisation du troisième bassin.

Mme MARTIN indique qu'il y a une perte de 27.500 euros en comparaison avec la période avant la construction du troisième bassin.

M. GILLET indique que le service offert aux usagers du complexe aquatique est de très bonne qualité.

Mme BERTOGLI demande si des abonnements collectifs ont été envisagés et rappelle que certains cours réalisés en centre esthétique (type aquabike...) viennent concurrencer l'offre du délégataire.

M MIGLIACCIO considère qu'il serait nécessaire de redéfinir l'offre proposée de service du délégataire afin d'assurer une certaine rentabilité.

Les membres de la commission consultative ayant obtenu toutes les réponses à leurs questions et n'ayant plus d'autres observations, la commission passe au point suivant à l'ordre du jour.

Mr ALSTERS quitte la salle.

Point n°2 : Présentation des statuts des parcs de stationnement et du Port

Membres à voix consultative : Emilie Cara, Fabien Febbrari

Après avoir pris connaissance des statuts, les remarques ou questions suivantes des membres à voix consultative de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ont été faites :

Remarques et observations éventuelles sur le rapport ou le service

Sans Objet

Les membres de la commission consultative n'ayant pas d'observation, la commission passe au point suivant à l'ordre du jour.

Point n°3 : Présentation des comptes administratifs 2019 des services des Parcs, du Port, du Théâtre Galli

Membres à voix consultative : Emilie Cara, Fabien Febbrari

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs, les remarques ou questions suivantes des membres à voix consultative de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ont été faites :

Remarques et observations éventuelles sur le rapport ou le service

Concernant le théâtre Galli

M. MEYER demande si la politique tarifaire élevée ne peut être considérée comme un frein potentiel à l'accessibilité de la population au théâtre et demande si un point de comparaison a été réalisé avec les autres théâtres à proximité.

M. FEBBRARI indique que les autres théâtres ne pratiquent pas la coréalisation et sont largement subventionnés, ce qui fausserait le comparatif entre les structures.

Les membres de la commission consultative ayant obtenu toutes les réponses à leurs questions et n'ayant plus d'autres observations, la commission passe au point suivant à l'ordre du jour.

Les membres de la commission consultative ayant obtenu toutes les réponses à leurs questions et n'ayant plus d'autres observations, Monsieur le Président remercie les membres de la Commission de leur participation et lève la séance à 17h00.